

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 08.183

L'An deux Mille Huit, le 18 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 11 décembre 2008

DATE D'AFFICHAGE

Le 11 décembre 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, Mme LIGEARD, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO
Melle BARRAUD-DUCHÉRON représentée par Mme LEFEBVRE
M. MERLE représenté par Mme BOURDEAU-BOROWSKY

ETAIENT ABSENTS – EXCUSES : M. CHABASSE – M. PRUDENCIO

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	31

M. RICH a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : AVENANT DE TRANSFERT MARCHÉ DE CONSTRUCTION DE L'UNITE DE TRAITEMENT DES PESTICIDES DE LA BOURGEOISIE – LOT N° 1 « GENIE-CIVIL »

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre du marché relatif à la construction de l'unité de traitement des pesticides de La Bourgeoisie, l'entreprise GTM GENIE CIVIL & SERVICES est titulaire du lot n° 1 « Génie-civil ».

Le 16 juillet 2008, la Ville de Royan a reçu un courrier de la société GTM GENIE CIVIL & SERVICES informant qu'elle apportait sa branche d'activité « Bâtiment et génie-civil » exploitée au sein de la région Poitou-Charentes, y compris le marché passé avec la ville, à la société GTM POITOU-CHARENTES.

Il convient donc de passer un avenant n° 1 afin de transférer le marché de l'entreprise GTM GENIE CIVIL & SERVICES à la société GTM POITOU-CHARENTES.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le projet d'avenant,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer un avenant n° 1 au marché n° 608.004.001 pour la construction de l'unité de traitement des pesticides de La Bourgeoisie, lot n° 1 « Génie-civil », transférant le marché de l'entreprise GTM GENIE CIVIL & SERVICES à la société GTM POITOU-CHARENTES.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 23 décembre 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT